

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DELIBERATION n° 2020/04/28-10-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 28 avril 2020, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

DECIDE :

OBJET : admission en non-valeur

Le Conseil d'administration approuve la demande d'admission en non-valeur formulée par l'agent comptable de l'Université.

Celle-ci concerne un reste à recouvrer suite à la liquidation judiciaire d'une entreprise créancière. Elle s'élève à la somme de 17 884, 17 € (DIX SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS ET DIX SEPT CENTIMES)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35
Quorum : 18
Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 28 avril 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

 